

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 087-218712503-20251218-20251213-DE

L'an deux mille vingt cinq

Le : 18 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Madame Aurore BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN à Monsieur François POIRSON ; Monsieur Jacques MIGOZZI à Madame Sylvie DEBIAIS ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Ludovic DELHOUUME, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

DELIBERATION N° 2025-12-13 PRÊT BUDGET REVENTE ÉNERGIE

Il est proposé au Conseil Municipal de voter un prêt du budget principal vers le budget annexe revente énergie fin de pouvoir comptabiliser l'échéance de prêt qui n'a pas pu l'être en raison d'un manque de crédits budgétaires.
Le prêt s'élève à 2000 € et l'écriture comptable est la suivante :

	Compte 27638 Budget principal	Compte 1687 budget revente énergie
Dépenses	2000 €	
Recettes		2000 €

Le prêt sera remboursé en une fois, au cours de l'exercice 2026.

Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal après délibération.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 23 décembre 2025

Affiché / Notifié le 23 décembre 2025

Certifié exécutoire le 23 décembre 2025

Publiée le 23 décembre 2025

Le Maire,
Nadine BURGAUD

